
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi 6 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Madame DUVAL Christiane, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELALLEAU Sarah, DELPIROU Hervé, DUPIRE Edwige, GERMAIN Jean-Claude, MALROUX Fabien, POUDEVIGNE Philippe, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, ROULET Ambre, SALIS Laurence, VERZELETTI Elie.

Absents : GISSY Laurent, MALET Jean-Pierre qui avait donné procuration à Laurence SALIS, Elie VERZELETTI qui avait donné procuration à Christiane DUVAL.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint, elle déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026
- Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation reçue par le conseil municipal
- Construction de 2 pavillons au lotissement du Couderc : validation de la mission AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Convention ONF : facturation de la vente de bois
- Convention de servitude avec ENEDIS pour l'enfouissement de câbles électriques
- Maison ROUCOUS à La Sapinière : ré-examen de leur proposition
- Maison « 4 rue la Grange » : location de longue durée à EDF
- Subvention pour l'organisation de la fête des sentiers de l'imaginaire à Therondels.
- Devis divers
- Questions diverses

1-NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ NOMME Madame Sarah DELALLEAU secrétaire de séance

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que l'assemblée doit se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 qui a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION RECUE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT qui prévoit que le maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées par ce dernier en application de l'article L. 2122-22 du même code, Madame la Maire demande au conseil municipal de prendre connaissance des décisions prises en application de la délégation qu'elle a reçue du conseil municipal :

11/06/2026	Achat d'un souffleur à CMV : 840.00€TTC
18/06/2026	Signature du bail de location avec Cynthia BERRIER et Cédric WUIOT pour le logement n°3 de l'ancienne grange Bruel (Début du bail : 01/07/2026)
19/06/2026	Fabrication et pose de tôles pour brise vue à la piscine municipale à PELLAT Création Métallique :957.60€TTC
29/06/2026	Achat autolaveuse pour la piscine à SWYZZ (Ytrac 15) : 3778.80€ttc
30/06/2026	Achat d'un vidéoprojecteur à Plein Ciel Aurillac : 1 212.28€TTC

4- PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS AU LOTISSEMENT DU COUDERC SUR LES LOTS 9 ET 10 : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.

Mme la Maire rappelle que lors de la séance du 27 avril, il avait été décidé par délibération n° 2026-052 de poursuivre le projet de construction de deux pavillons au lotissement du Couderc initié par la municipalité précédente et de rencontrer Monsieur Xavier RAVEL de la société « Champs du Possible », Architecte DPLG situé 7 Rue de Bonald 12600 RODEZ pour mettre à jour la mission AMO.

Elle présente la nouvelle proposition financière de mission d'assistance à maitrise d'ouvrage qui se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : dossier éléments de programme : 5 250.00€HT
 - Phase 2 : AMO marché MOE (procédure adaptée) : 6 450.00€HT
 - Phase 3 : AMO suivi des études phases ESQ,APS et APD : 5 700€HT
- Soit un total de 17 400€HT (20 880.00€TTC)

Après réflexion, le Conseil Municipal :

- Valide la mission AMO établie par Monsieur Xavier RAVEL, Architecte DPLG situé 7 Rue de Bonald 12600 RODEZ.
- Autorise Mme La maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

5 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Considérant que la commune de Brommat est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

6- CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DE LIGNES ELECTRIQUES A BUSSIERES

Madame la Maire explique qu'une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS-Groupe Ingénierie Cantal pour l'enfouissement et le changement d'une ligne électrique souterraine. Elle donne lecture de la nature des travaux :

* établir à demeure dans une bande de 3 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 100 mètres ainsi que ses accessoires.

* établir si besoin des bornes de repérage

* effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages.

* réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité

* Versement d'une indemnité de 20€

Il convient de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de notaires sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer lesdits actes relatifs à la convention mentionnée ci-dessus avec faculté de subdéléguer.

Monsieur COUDOUÉL précise qu'il faudra faire un état des lieux et s'assurer de la bonne remise en état.

Il semblerait que les travaux soient prévus à l'automne.

7- VENTE DE LA MAISON LOCATIVE SITUÉE 3 RUE DE LA PIERRE DES AMOUREUX LA SAPINIÈRE 12600 BROMMAT

Mme la Maire rappelle que les locataires de la maison située « 3 rue de la Pierre des Amoureux » La Sapinière 12600 BROMMAT sont intéressés pour acquérir ce bien.

Deux estimations immobilières ont été réalisées :

- Nord Aveyron Immobilier (Espalion) : entre 112 000.00€ et 117 000.00€
- La Forêt (Laguiolle) : entre 100 000.00€ et 110 000.00€

Elle rappelle également que le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 avril 2026 avait refusé la première proposition à 100 000.00€

Elle donne lecture du courrier de Lisa ROUCOUS et Bertrand PIERSON qui renouvellent leur demande en faisant une position à 120 000.00€ et précisent leur attachement pour ce bien et leur volonté de s'installer durablement à Brommat.

Mme DUPIRE réagit sur ce courrier qu'elle trouve plein de bons arguments et qui donne à réfléchir.

Monsieur POUDEVIGNE précise que la pompe à chaleur fonctionne correctement et que la défaillance évoquée lors de la réunion précédente venait d'un mauvais réglage.

Après réflexion, le Conseil Municipal :

- Est favorable à la vente de ce bien au tarif de 120 000.00€ dans l'état
- Autorise Mme la Maire à signer l'acte de vente et tous les autres documents relatifs à cette affaire.
- Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Dorénavant, il faudra réfléchir au devenir des maisons locatives lorsque la Commune engagera des travaux, à savoir les garder dans le patrimoine communal ou les mettre en vente.

8- Mise en location du pavillon situé au 4 rue de la grange à Pleau commune de Brommat

Madame la Maire rappelle que la commune a mis en vente les pavillons de l'ancien village de vacances situés rue de la grange à Pleau.

Elle indique que le pavillon situé au n°4 rue de la grange à Pleau n'a pas été vendu et qu'elle a été sollicitée par EDF qui souhaite louer ce bien pour loger ses agents. Il s'agirait d'une location longue durée.

Madame la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir étudier cette demande.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder la location longue durée du pavillon situé au 4 rue de la grange à Pleau à EDF sous réserve des travaux qu'EDF demanderait de réaliser dans ce logement avant de le prendre en location.
- Décide de retirer de la vente ce bien.
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Les principaux travaux à réaliser :

- Créer un coin cuisine
- Transformer la laverie en pièce de vie
- Vérifier l'isolation

Mme PRUNET : les réseaux arrivent en limite de propriété, il faut prévoir les raccordements (distribution des points d'eau)

Mme SALIS pose la question de la conformité électrique → elle sera vérifiée.

Monsieur MALROUX précise que la location sera établie au nom d'EDF qui gèrera les entrées et sorties des agents.

9- Fête des sentiers de l'imaginaire : subvention à l'association de restauration du petit patrimoine de Théronnels.

Madame la Maire donne lecture du courrier de l'association de restauration du petit patrimoine de Théronnels qui sollicite l'octroi d'une subvention pour l'organisation de la fête des sentiers de l'imaginaire qui a eu lieu le 20 juin 2026.

Madame la maire précise que cette fête des sentiers permet de promouvoir les 6 sentiers de l'imaginaire de Carladez et donc le sentier de l'imaginaire de Brommat « au fil de l'eau ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 500€ à l'association de restauration du petit patrimoine de Théronnels.

10- DEVIS DIVERS

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT	VALIDATION
REMY HERMAL	PEINTURE DU PLAFOND DES SANITAIRES ECOLE	1 123.92€ttc	VALIDE
MENUISERIE CARRIER	PORTES PLACARDS LOGEMENT GRANGE BONY (MIALET)	867.64€TTC	VALIDE
SWYZZ (Ytrac 15)	Micro-autolaveuse	2 917.72€TTC	VALIDE

LOGEMENT ECOLE DE CUSSAC – PORTE D'ENTREE

Eric PEZET	Porte d'entrée en PVC	1 545.60€TTC	NON VALIDE
------------	-----------------------	--------------	---------------

Eric PEZET	VARIANTE Porte d'entrée en ALU	2 667.60€TTC	NON VALIDE
MENUISERIE CARRIER	Porte d'entrée en ALU	2 204.16€TTC	VALIDE

11- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VERZELETTI a rejoint la séance

Mme la Maire souhaite faire part aux membres du Conseil Municipal de diverses informations :

⇒ Compte tenu de la chaleur et de l'importance des incendies, il est demandé d'éviter d'utiliser l'épaveuse et autre matériel à risques l'après-midi : le planning de travail des agents sera adapté.

⇒ Répartition des affichages sur les panneaux de la Commune :

- Rueyres / Le Brézou : Edwige DUPIRE
- Bussièrès : Pierre COUDOUÉL
- La Barthe : Elie VERZELETTI
- Albinhac : Sarah DELALLEAU
- Jongues : Jean-Claude GERMAIN
- Cussac : Florence RAOUL
- Cussagols : Hervé DELPIROU
- La Roquette : Fabien MALROUX
- Pleau : Laurence SALIS
- La Vayssade : Jean-Pierre MALET

⇒ Distribution des sacs poubelle :

Mme la Maire rappelle que Mme Nadège JAMIRE, agent de la Commune assure la distribution des sacs poubelle « jaune ». Cette année, des sacs « orange » seront distribués en sus et elle souhaite l'aide des élus.

- Jeudi 23 juillet de 8h30 à 12h30 : Edwige DUPIRE
- Mardi 28 juillet de 13h30 à 17h30 : Edwige DUPIRE/ Fabien MALROUX
- Vendredi 7 août de 13h30 à 17h30 : Laurence SALIS
- Mercredi 12 août de 8h30 à 12h30 : Philippe POUDEVIGNE

⇒ Monsieur POUDEVIGNE assistera à l'AG de l'association Carladez Goul Sportif le vendredi 10 juillet à Raulhac

Attribution des subventions pour le projet de rénovation et d'extension de la grange de Pleau :
Mme la Maire rappelle que l'ancienne municipalité avait déposé des demandes d'aides à divers financeurs. Elle donne le résultat :

- DETR (Etat) ! 77 700.00€
- DEPARTEMENT : 86 714.00€

Le début des travaux aura lieu au mois de septembre 2026.

⇒ Remerciements :

Mme la Maire donne lecture de tous les courriers de remerciements adressés à l'occasion :

- Versement des subventions aux associations et mise à disposition des salles communales
- Compositions florales lors des décès et naissances.

⇒ Constitution de la commission de contrôle des listes électorales : la commission a retenu pour une durée de 6 ans

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire : Elie VERZELETTI, Jean-Claude GERMAIN et Florence RAOUL
- 2 conseillers municipaux de la seconde liste ; Laurent GISSY et Pierre COUDOUÉL

⇒ Point sur les contrats des agents :

- Le contrat de travail de Monsieur Remy SPAGGIARI sera renouvelé à partir du 1^{er} septembre 2026 pour une durée d' un an.
- Mme Nadège JAMIRE arrive au terme de son contrat renouvelable au 31 août 2026 et sera reconduite en contrat CDI.
- Mme Sophie PEZET a repris son activité après plusieurs mois d'absences

⇒ Point sur l'école :

- A la suite du départ à la retraite de Mme Fabienne BELARD, c'est Mme Emilie BONNET qui est nommée (classe maternelle et CP)
- 40 élèves prévus à la rentrée 2026/2027 et 3 en attente
- Compte tenu de l'augmentation des effectifs, une réorganisation sera mise en place notamment pour l'accueil des élèves à la cantine.

⇒ Forum des associations : il aura lieu le 5 septembre 2026 au gymnase de Pleau : il faut inviter les nouveaux arrivants.

⇒ Demande des vétérinaires VETOSTEO pour agrandir le local en achetant du terrain sur l'estive.

Il faudra organiser une réunion avec la DDT.

⇒ Natura Bien Etre : Mme la Maire a assisté à une réunion de la CCACV au sujet de devenir de Natura Bien Etre en Carladez : les élus de BROMMAT souhaitent une réouverture l'été (sauf espace balnéo).

Mme la Maire leur préconise des emplois à l'année pour faciliter la gestion du personnel.

Le déficit se creuse et plusieurs hypothèses de gestion ont été évoquées : maintien de la gestion à la Communauté de Communes CCACV, transfert de la gestion à la Commune de BROMMAT ou à l'entente du Carladez. Les élus de Brommat ont demandé que la 1^{ère} proposition soit maintenue.

Mme SALIS interpelle Mme la Maire en évoquant son mécontentement sur le manque d'implication des conseillers municipaux de BROMMAT dans les Commissions communautaires et principalement sur le centre de remise en forme : Mme DUVAL lui répond qu'il s'agit de la compétence du Président de la CCACV.

⇒ La parole est donnée aux Elus :

- Florence RAOUL :
 - une administrée du village de Cussac n'entretient pas son extérieur ce qui devient problématique pour les voisins, d'autant plus que l'habitation de la plus proche appartient à la Commune. A voir si un courrier peut lui être adressé ou si les agents peuvent nettoyer la partie communale.

- Poteau télécom qui menace de tomber : déclaration en mairie à faire.
- Elle a assisté à l'AG de l'ADEL à Bozouls
- Fabien MALROUX :
 - Il a assisté à l'AG du SMICA pour le renouvellement du bureau : Monsieur GALTIER, Maire de Taussac est référent.
 - Commission économique : achat de l'atelier de Raulhac : il faut bien étudier le devenir de ce bâtiment en collaboration avec la CCACV qui a la compétence économique.
 - Village de vacances : une première annonce sera en ligne sur le site du Carladez pour la partie à vendre. Pour l'autre partie du village de vacances, deux bureaux d'études réalisent un « canevas » du projet final.
Mme PRUNET demande en quoi consiste le projet pour cette partie : Mme DUVAL répond qu'un panel de 2 projets est à l'étude : proposer du terrain à bâtir en créant un lotissement (il faut d'abord que le lotissement du Couderc soit achevé) et faire un village sénior.
Mme PRUNET répond que d'autres terrains plus facilement constructibles sont disponibles sur la Commune avec des terrains plus adaptés à la construction.
- Sarah DELALLEAU :
 - Elle est en attente des photos de Monsieur MERCADIER pour alimenter le site internet.
- Ambre ROULET : l'état des lieux d'entrée des nouveaux locataires du logement 3 grange Bruel a été fait par Mme DUPIRE pendant son absence.
- Hervé DELPIROU : le Comité des Fêtes prépare la fête patronale en espérant que les manifestations pourront avoir lieu compte tenu de la canicule.
- Laurence SALIS :
 - Bon de commande voirie : elle présente le bon de commande n° 1 des travaux de modernisation et d'entretien de la voirie communale qui commenceront fin août. Elle en profite pour expliquer aux nouveaux élus comment est préparé un bon de commande voirie et les montants du marché à respecter.
 - Un courrier sera adressé aux habitants des villages de Cussac, Gourdat et Cassagne pour les informer du début des travaux.
 - Elle évoque le projet de réfection de la Route de Pleau à Gédimat prévu pour 2027.
 - Un administré du lotissement de Pleau lui a demandé d'élaguer des arbres le long de la Rue Principale de Pleau
 - Assainissement : elle donne lecture du document d'assainissement réalisé par le bureau d'étude de la CCACV qui est en charge du transfert de la compétence d'assainissement collectif.
 - Elle espère que la Commune pourra garder la compétence assainissement collectif.
- Philippe POUDEVIGNE :
 - L'entreprise SOULENQ doit faire parvenir un devis pour l'aménagement extérieur de la Grange de Pleau
 - Commission bâtiment : une réunion est prévue le 22 juillet avec le CAUE pour le projet d'aménagement de 2 maisons Rue des la Grange à Pleau.
 - Les travaux d'aménagement d'une chambre supplémentaire dans les 2 maisons du lotissement du Couderc ont commencé.

- Le chantier de l'extension de la Grange de Pleau débutera au mois de septembre.
- Jean-Claude GERMAIN :
 - L'élargissement du chemin de Cussagols ne se fera pas. Seul l'élagage est prévu.
 - Les branches coupées au niveau du bas de Pleau devraient être enlevées par l'ONF.
- Lucie PRUNET :
 - Elle s'interroge sur le devenir du centre de remise en forme mais Mme la Maire a donné les réponses à ses interrogations.
 - Ecole : pour des questions d'organisation, doit-on accueillir les enfants en difficulté des autres écoles sachant que les effectifs vont augmenter cette année ?
Mme la Maire les acceptera uniquement si les familles fournissent une dérogation de la Mairie d'origine.
- Edwige DUPIRE :
 - Elle a fait l'état des lieux avec les locataires du logement 3 de la grange Bruel
 - Elle fait part du mécontentement du Collège du Carladez sur le peu de créneaux disponibles à la piscine municipale pour accueillir les classes du collège qui doivent valider le « savoir-nager » : prévoir d'anticiper plus de disponibilités la saison prochaine auprès de la Conseillère pédagogique.
- Pierre COUDOUÉL :
 - Restrictions d'eau : on est passé en niveau « crise ». Quand aura lieu le pompage de Sarrans ? Mme la Maire répond qu'il est prévu en 2029 pour une durée de 9 mois de travaux.
- Elie VERZELLETTI
 - Le branchement provisoire au Château du Village de vacances est quasiment terminé
 - Les travaux du transformateur de Pleau auront lieu à la fin du mois.
 - Forum des associations : 25 associations ont répondu sur les secteurs du Carladez, Raulhac et St Hippolyte. Les nouveaux arrivants seront conviés.

Séance close à 23h45

La Maire, Christiane DUVAL




La secrétaire, Sarah DELALLEAU



